

# PROGRAMME DES NOUVEAUX PARCS INDUSTRIELS

## ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES

**Le Ministre de l'Industrie et des Mines en visite de travail dans de nombreuses wilayas du pays**



VISITE DE TRAVAIL DU PREMIER MINISTRE À TIARET

**LANCEMENT DE PLUSIEURS  
PROJETS STRUCTURANTS**

**Le DG de l'ANURB  
à Aniref Voice**

**L'ANURB ASSURE  
LA MAÎTRISE D'ŒUVRE  
DE LA MAJORITÉ DES  
PARCS INDUSTRIELS  
PROGRAMMÉS PAR  
LES POUVOIRS PUBLICS**



# SOMMAIRE

Bulletin d'information édité  
par l'Agence Nationale d'Intermédiation et de Régulation Foncière



**Bulletin d'information trimestriel édité par  
l'Agence Nationale d'Intermédiation  
et de Régulation foncière**  
13, Avenue Mustapha Sayed El Ouali  
(ex Debussy). Alger  
**Tel :** 023 49 07 29 / 021 61 67 45  
**Fax :** 023 49 07 09  
**Site web :** www.aniref.dz  
**Email :** contact@aniref.dz

**Responsable de la publication :**  
Hacene HAMMOUCHE

**Comité de rédaction :**  
Mustapha AÏT KACI,  
Rachid REDDAF

**Ont contribué à ce numéro :**  
**SEDAIRIA Zouhir**  
Président du Directoire de la  
SGP ZI Ouest

**TOUATI Kamel**  
Directeur Général de  
l'ANURB

**Secrétariat de rédaction  
et Conception**



Agence de Publicité, d'Édition et de  
Communication

**APEC**  
**Tél./Fax :** 023 70 40 63  
**Mob.:** 05 55 03 92 23  
Cité des Annassers II,  
Bt. B 25, N°02, Kouba. Alger.

**Site Web :** www.apec-dz.com  
**E-Mail:** info@apec-dz.com

## A LA UNE

- **Visite de travail de Monsieur le Premier Ministre à Tiaret:**  
Lancement de plusieurs projets structurants .....4



- **Le Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Locales  
rencontre les Walis de la région Ouest:** Economie locale et  
service public au menu.....4

- **Le Ministre de l'Industrie et des Mines visite de nombreuses  
wilayas du pays** (Mascara et Relizane, Batna, Tebessa et  
Souk Ahras.....5

- **Rencontre des walis de la région Ouest.....5**

## DOSSIER

**Aperçu sur l'état d'avancement du  
programme de réalisation des nouveaux  
parcs industriels ..... 6**

- Fiche technique des parcs industriels.....8

- Aperçu sur l'état d'avancement du programme de réalisation  
des nouveaux parcs industriels.....12

-M. TOUATI Kamel, Directeur Général de l'ANURB à *Aniref  
Voice* .....14

## CONTRIBUTION

M. SEDAIRIA Zouhir: «Les efforts fournis par l'Etat doivent être  
soutenus par les opérateurs installés dans ces zoes».....16

## ACTIVITÉS

.....18

# Editorial

## DE LA RELANCE ÉCONOMIQUE

«La diversification économique passe aussi par le soutien à l'investissement industriel»

La politique de relance économique redevient une préoccupation des politiques publiques, à la suite notamment d'une crise financière. Comme pour la relance d'inspiration keynésienne dans les années 30, suite à la grande dépréciation qui a touché les pays occidentaux, les politiques de relance sont aujourd'hui préconisées par plusieurs gouvernements. Elles ont été préconisées à nouveau pour surpasser la crise financière de 2008 et sortir du marasme économique qui a touché de nombreux pays.

Pour faire simple, la théorie keynésienne préconise de relancer l'économie par le soutien de la demande globale. Les dépenses d'investissements vont soutenir les achats de biens d'investissement et par effet d'entraînement, l'activité des entreprises et les dépenses de demande de biens de consommation.

Le débat sur le concept se pose aussi pour l'Algérie, à la suite de la crise financière que vit actuellement le pays suite à la chute des prix du pétrole. Les plans de soutien à la croissance des années 2000, s'apparentent aux politiques d'inspiration keynésienne. L'Etat a initié des programmes d'investissements publics, à travers le lancement de grands chantiers d'infrastructures qui devaient entraîner une hausse de la demande en biens d'équipements et en matériaux de construction et, par le biais des revenus distribués, les biens de consommation.

Cependant, une telle politique a des effets tout à fait limités pour une économie dépendante des importations. Les effets induits sont en grande partie extravertis et se sont les économies étrangères qui en tirent profit.

Dans ce contexte, la politique de diversification de l'économie, trouve sa justification non seulement dans la diversification des exportations, mais aussi dans des substitutions aux importations.

La diversification économique passe aussi par le soutien à l'investissement industriel.

### Du soutien à l'investissement industriel

Une nouvelle politique de relance économique se met en place. Le Ministre de l'Industrie et des Mines a résumé cette politique par la volonté du Gouvernement de réduire la facture des importations en diversifiant la production nationale, en soutenant les industries naissantes, et en développant de nouvelles filières industrielles et d'activités locales. La loi de finances pour 2016, prévoit des mesures tendant à encourager l'investissement productif à travers, entre autres, l'institution d'un régime fiscal et douanier préférentiel à titre de mesures de sauvegarde des productions relevant des filières industrielles naissantes. La facilitation aux investisseurs de l'accès au foncier industriel constitue aussi un stimulant fort pour l'investissement.

### De la facilitation de l'accès au foncier industriel

La concession du foncier économique à des fins d'investissement, est accordée pour une durée minimale de 33 ans renouvelable et maximale de 99 ans. Elle confère à son bénéficiaire le droit d'obtenir un permis de construire et de solliciter auprès des institutions financières un crédit pour le financement de son projet. Des avantages lui sont aussi accordés, portant sur des bonifications des prix et des différés allant de 1 à 3 ans pour les Wilayas du Nord et 15 ans pour les régions du Sud et des Hauts plateaux.

Le concept de parcs industriels en cours d'aménagement par l'ANIREF procède aussi du souci de créer les facteurs de compétitivité des entreprises. Outre, la qualité de l'aménagement, des services aux entreprises sont prévus –formation, études, R&D, centres techniques, etc.

Cependant, la disponibilité du foncier et sa mise à la disposition de l'investisseur ne peut suffire à soutenir le renforcement de la compétitivité du nouvel investissement. Les mesures de baisse du coût du travail, de soutien à la formation et de soutien à la recherche et développement, figurent généralement parmi les mesures des plans de relance.

## **Visite de travail de Monsieur le Premier Ministre à Tiaret**



## **LANCEMENT DE PLUSIEURS PROJETS STRUCTURANTS**

**M**onsieur le Premier Ministre, Abdelmalek Selal, a effectué le 23 juin 2016 une visite de travail dans la wilaya de Tiaret.

Cette visite s'inscrit dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du programme de Son Excellence, le président de la République, Abdelaziz Bouteflika.

Ainsi, Monsieur le Premier ministre a visité l'usine de production des véhicules de la Société Algérienne pour la Fabrication des Véhicules «SAFAV-Mercedes Benz», à Ain Bouchekif, réalisée dans le cadre d'un joint-venture entre le ministère de la Défense Nationale, à tra-

vers son EPIC EDIV, la SNVI, le groupe émirati AABAR et le groupe allemand DAIMLER (partenaire technologique).

Il a aussi procédé à la pose de la première pierre de la future raffinerie de Sidi Abed à Sougueur et du complexe de montage de véhicules dans le cadre d'un partenariat initié par le Groupe Tahkout dans la commune de Tiaret. Durant cette visite, les représentants de l'ANIREF ont présenté l'état d'avancement des parcs industriels d'Ain Bouchekif et de Zaâroua, tous deux localisés dans la wilaya de Tiaret.

### **Le Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Locales rencontre les Walis de la région Ouest**

## **ECONOMIE LOCALE ET SERVICE PUBLIC AU MENU**

**D**ans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de la réunion Gouvernement – Walis du 29 août 2015 et en prévision de la prochaine réunion, le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales a programmé quatre rencontres régionales regroupant Mesdames et Messieurs les Walis. Ces rencontres d'évaluation des activités des Wilayas seront consacrées à l'examen des thématiques liées à l'économie locale et à l'amélioration du service public.

Ainsi, la première rencontre s'est tenue le lundi 13

juin 2016 au niveau du siège de la Wilaya d'Oran et a concerné treize wilayas de l'Ouest du pays, à savoir Chlef, Tlemcen, Tiaret, Saida, Sidi Bel Abbès, Mostaganem, Mascara, Oran, El Bayadh, Tissemsilt, Naâma, Ain Temouchent et Relizane.

Sur invitation du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales, le Directeur Général de l'ANIREF a présenté une communication portant sur l'état d'avancement du processus d'aménagement des nouveaux parcs industriels localisés dans ces wilayas.

## LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE ET DES MINES VISITE DE NOMBREUSES WILAYAS DU PAYS

### ■ Mascara et Relizane

Le Ministre de l'Industrie et des Mines a effectué une visite de travail dans les wilayas de Mascara et de Relizane. Il était accompagné d'une forte délégation ministérielle ainsi que des autorités locales.

A Mascara, plus précisément dans la commune de Zahana, le 09 juin 2016, le Ministre a posé la première pierre du projet de production de ciment de 1500 000 tonnes/an de la société de ciments «SCIZ», filiale du Groupe Industriel des Ciments d'Algérie (GICA).

A Oggaz, wilaya de Mascara, le ministre s'est informé sur l'état et les potentialités de l'industrie dans la wilaya ainsi que ces perspectives, notamment dans le pôle industriel de la région qui possède tous les atouts naturels pour devenir un pôle industriel d'excellence. Il s'est aussi informé sur l'état d'avancement du processus de réalisation du parc industriel d'Oggaz que le Directeur Général de l'ANIREF a, d'ailleurs, mis en exergue dans une communication qu'il a présenté.

Durant sa visite dans la wilaya de Relizane, Monsieur le ministre a inauguré dans la zone d'activités de Yellel une usine de produits d'étanchéité et de bitumage, cet investissement privé, s'inscrit dans le cadre d'un partenariat algéro-allemand.

A Sidi el Khettab (Relizane), Monsieur le Ministre de l'Industrie et des Mines, a procédé à la pose de la première pierre du méga-complexe de textile, initié dans



le cadre d'un partenariat algéro-turc et a procédé, au niveau du même parc industriel, à la mise en service d'une usine de production de câbles électriques. Il a aussi mis en service deux lignes de moyenne tension destinées à alimenter le site en énergie électrique ainsi qu'une station mobile d'une capacité de production de 40 mégawatts ampères.

Par la même occasion, Monsieur Hacene Hamouche a présenté une synthèse de l'état d'avancement des travaux du parc industriel de Sidi Khettab lequel s'étend sur une superficie de 500 hectares et qui est désormais alimenté en gaz naturel par le biais d'un réseau de 8 kms de conduites pour le transport et de 32 autres kms de conduites pour la distribution de cette énergie.

### ■ Tebessa et Souk Ahras

A Souk Ahras, le 14 juin 2016, le Ministre de l'Industrie et des Mines a inspecté le complexe de transformation du phosphate et dérivés dans la commune de Oued El Kebrit (70 km au sud du chef-lieu de wilaya), qui sera opérationnel en 2019.

Il a aussi visité la station photovoltaïque de Souk Ahras, implantée dans la même commune et dont la réalisation est achevée à 100%.

Cette réalisation s'inscrit dans la logique du développement des énergies renouvelables, de la protection de l'environnement, la rationalisation de la consommation gazière et électrique, la diversification des sources d'énergie; la réduction des émissions de CO2 et la création de nouveaux emplois.

Dans la wilaya de Tebessa, Monsieur le Ministre de l'Industrie et des Mines, Abdeslam Bouchouareb, a entamé sa visite par le complexe minier de Djebel Onk (100 km au Sud de Tébéssa).

Monsieur le Ministre a aussi visité l'usine des tuyauteries en acier Anabib (TGT) pour la production de tubes de gaz et eau ainsi que la société de verrerie de la ville d'El Ma Labiod (à 25 km à l'est de Tébéssa).

Au cours de sa visite, Monsieur le ministre s'est rendu à la mine de fer d'Ouenza, après l'inspection à Souk Ahras de projets relevant de son secteur.

### ■ Batna

Le 07 juin, le Ministre a procédé au lancement de l'usine de montage de véhicules «Global Motors Industries» sise dans la Zone industrielle du chef lieu de la wilaya; ce projet initié par Global Motors Industries, en partenariat avec Hyundai Motor Company, permettra d'assurer le montage de l'ensemble de la gamme de camions Hyundai (petit, moyen et grand tonnage), ainsi que les bus urbains et interurbains du label sud-coréen. Le ministre a aussi inauguré l'unité de fabrication de charpente métallique MARTIMETAL du Groupe IMETAL. Il s'est, par ailleurs, enquis de l'état d'avancement du projet de réalisation, en partenariat avec le géant Américain General Electric, du complexe de turbines à gaz, localisé au niveau du future parc industriel de Ain Yagout .

Il est à noter que le Directeur Général de l'ANIREF a présenté une communication portant sur l'état d'avancement du processus de réalisation de ce parc.

Au terme de cette visite, Monsieur le Ministre a rencontré les opérateurs économiques de la région, au niveau du siège de la wilaya.



# **APERÇU SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME DE RÉALISATION DES NOUVEAUX PARCS INDUSTRIELS**





**Le nouveau programme des parcs industriels initié par l'Etat dans une perspective de promotion de l'investissement productif et du développement local consiste en la réalisation de 50 parcs industriels répartis sur tout le territoire national dont 39 parcs sont en phase de finalisation des études d'exécution. L'ANIREF en assure la maîtrise d'ouvrage.**

Les études de maîtrise d'œuvre des parcs industriels ont été lancées et confiées, majoritairement, à l'Agence Nationale de l'Urbanisme ANURB, après l'achèvement de toutes les études préliminaires à savoir:

- ◆ les études d'impact sur l'environnement,
- ◆ les études géotechniques
- ◆ les études préliminaires d'aménagement.

Ces dernières ont permis d'élaborer trois variantes d'aménagement pour chacun des parcs. Ainsi la variante la plus avantageuse techniquement et économiquement a été validée par les autorités locales après que les secteurs d'activités industrielles aient

été identifiés.

La maîtrise d'œuvre comporte pour sa part, deux missions :

**LA MISSION A**, relative à l'élaboration des études est exécutée en trois phases :

- ◆ Avant-projet détaillé (APD);
- ◆ Etablissement du dossier d'exécution (DEX);
- ◆ Assistance dans le choix de l'entreprise.

**LA MISSION B**, relative au suivi et contrôle des travaux de réalisation.

Les permis de lotir ont été délivrés pour l'ensemble des parcs industriels et les dossiers d'exécution sont en cours d'élaboration avec un taux d'avancement de plus de 80 % en moyenne.

Le processus de sélection des entreprises de réalisation sera lancé incessamment à travers le recours au mode d'appel d'offres national avec exigence de capacités minimales.

# FICHES TECHNIQUES

N°	Région	Direction Régionale	Parc industriel	Wilaya	Superficie (ha)	Localisations
1	REGION OUEST	DR ORAN	OGGAZ	Mascara	98	Nord-Ouest
2			BORDJIA	Mostaganem	200	Nord-Ouest
3			SIDI KHETTAB	Relizane	500	Nord-Ouest
4			TAMAZOURA	Ain-Temouchent	205	Nord-Ouest
5		DR TLEMCEM	OULED BEN DAMOU	Tlemcen	104	Nord-Ouest
6			SIDI BEL ABBES/ Extension	Sidi Bel Abbès	60	Nord-Ouest
7			RAS EL-MA	Sidi Bel Abbès	100	Nord-Ouest
8			EL-KOLEA	Saida	100	Haut Plateau Ouest
9			HOCHAIA	Nâama	100	Haut Plateau Ouest
10		DR TIARET	AIN BOUCHEKIF	Tiaret	319	Haut Plateau Ouest
11			ZAAROURA	Tiaret	327	Haut Plateau Ouest
12			ROGASSA	El Bayadh	150	Haut Plateau Ouest
13	REGION CENTRE	DR BLIDA	LARBATACHE	Boumerdès	140	Nord centre
14			SOUAMAA	Tizi-Ouzou	372	Nord centre
15			OUED SLY	Chlef	110	Nord centre
16			AIN OUSSERA	Djelfa	400	Haut Plateau Centre
17			KSAR EL BOUKHARI	Médéa	200	Nord centre
18	REGION EST	REGION SETIF	RAS EL OUED	Bordj-Bou Arreridj	134	Haut Plateau Est
19			MECHTA FATMA	Bordj-Bou Arreridj	382	Haut Plateau Est
20			OUED EL BERDI	Bouïra	193	Nord Centre



# DES PARCS INDUSTRIELS

## Accessibilités & Avantage

<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ 51 km du chef-lieu de wilaya</li> <li>◆ 64 km du port de Mostaganem</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ 67 km de l'aéroport de Mascara</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ A proximité des routes nationales N30 &amp; N04</li> <li>◆ A proximité de l'autoroute Est-Ouest</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ A 13km de l'autoroute Est Ouest</li> <li>◆ A 50 km du port d'Arzew</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ A42 KM du port de Mostaganem</li> <li>◆ A90 km de l'aéroport d'Oran</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ 22 km du chef-lieu de wilaya</li> <li>◆ 60 km du port de Mostaganem</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ 120 km de l'aéroport d'Oran</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ 15 km de l'autoroute Est-Ouest</li> <li>◆ 22 km de la gare ferroviaire</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ 35 km du port d'Oran</li> <li>◆ 25 km du l'aéroport d'Oran</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ 15 km de la gare ferroviaire d'Oued Tlelat,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ A proximité de la RN N°18.</li> <li>◆ 12 km de l'autoroute Est-Ouest</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ A proximité de la Route Nationale N°35</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ A proximité de l'autoroute Est-Ouest</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ A proximité du barrage Boughrara</li> <li>◆ A proximité du chef-lieu de daïra</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Situé au du chef-lieu de wilaya</li> <li>◆ 96 km du port d'Oran</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ 87 km de l'aéroport d'Oran</li> <li>◆ 50 km du port d'Ain Témouchent</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ 90 km du chef-lieu de wilaya</li> <li>◆ 90 km de l'aéroport de Tlemcen</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ 130 km du port d'Ain Témouchent</li> <li>◆ A proximité de la route nationale N°13</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ A proximité du projet de la voie ferrée vers Béchar</li> <li>◆ A proximité de la rocade des Hauts Plateaux</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ 20 km du chef-lieu de wilaya</li> <li>◆ 190 km du port de Mostaganem</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ 200 km du port d'Oran,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ A proximité de la RN N°06.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Situé au chef-lieu de wilaya</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ A proximité de la RN n°06</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ A proximité de l'aéroport de Nâama</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ 20 km du chef-lieu de wilaya</li> <li>◆ 180 km du port de Mostaganem</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ 120 km de l'aéroport d'Oran</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Proximité de l'aéroport d'Ain Bouchekif</li> <li>◆ A proximité de la future rocade des Hauts Plateaux</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ 15 km de l'aéroport</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ A Proximité des routes nationales et du chemin de fer</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Mitoyenne avec l'actuelle zone industrielle</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ 12 km du chef-lieu de wilaya</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ A proximité de la route nationale A6 El Bayadh-Saida</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ 42 km du chef-lieu de wilaya</li> <li>◆ 37 km du port d'Alger</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ 20 km de l'aéroport d'Alger</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ A proximité de l'autoroute Est-Ouest</li> <li>◆ A proximité des RN, CW et CC</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ 43 km du chef-lieu de wilaya</li> <li>◆ 150 km du port d'Alger</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ 140 km de l'aéroport d'Alger</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ 97 km du port et de l'aéroport de Bejaia</li> <li>◆ A proximité de la RN N°12 projetée en autoroute</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ 15 km du chef-lieu de wilaya</li> <li>◆ 135 km du port de Mostaganem</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ 27 km de l'aéroport de Chlef</li> <li>◆ 220 km de la capitale d'Alger</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ A proximité de l'autoroute Est-Ouest et RN</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ A 200 km de la capitale d'Alger</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ A Proximité des routes nationales N°01 et N°40B</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ A proximité de la future rocade des hauts plateaux</li> <li>◆ A proximité du chemin de fer Bougezoul-Djelfa</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ 67 km du chef-lieu de wilaya</li> <li>◆ 140 km de la capitale d'Alger</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ A proximité de la RN N°01</li> <li>◆ A proximité de la CW N°19</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ 25 km du chef-lieu de wilaya</li> <li>◆ 20 km du l'aéroport de Sétif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ A proximité de la RN N°103</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ A proximité de la voie ferrée</li> <li>◆ A proximité de l'autoroute Est-Ouest</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ 11 km du chef-lieu de wilaya</li> <li>◆ 65 km de l'aéroport de Sétif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ A proximité de la voie ferrée</li> <li>◆ A proximité de la RN N°45</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ 15 km du chef-lieu de wilaya</li> <li>◆ 147 km du port de Bejaia</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ 150 km de l'aéroport de Bejaia</li> <li>◆ A proximité de CW 127</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ A proximité de l'autoroute Est-Oust</li> </ul>

# FICHES TECHNIQUES

N°	Région	Direction Régionale	Parc industriel	Wilaya	Superficie (ha)	Localisations
21	REGION EST	REGION SETIF	OULED SABER	Sétif	700	Haut Plateau Est
22			EL KSEUR	Bejaia	178,43	Nord centre
23			DRAA EL HADJA	M'sila	78	Haut Plateau Centre
24		REGION CONSTANTINE	AIN ABID	Constantine	543	Nord Est
25			SIDI ROMAN	Constantine	143	Nord Est
26			BELLARA	Jijel	523	Nord Est
27			AIN YAGOUT	Batna	130	Haut Plateau Est
28			CHELGHOU M LAID	Mila	247	Nord Est
29		REGION ANNABA	AIN BERDA	Annaba	340	Nord Est
30			MATROHA	El-tarf	70	Nord Est
31			AIN REGADA	Guelma	140	Nord Est
32			EI AOUINET	Tébessa	154	Nord Est
33	REGION SUD	DR OUARGLA	HASSI BEN ABDELLAH	Ouargla	500	Sud Est
34			GUEMMAR	El Oued	200	Sud Est
35			OUMECHÉ	Biskra	200	Sud Est
36			OUED NECHOU	Ghardaïa	100	Sud Est
37			IN AMENAS	Illizi	63	Sud-Est
38		DR ADRAR	TIMI	Adrar	215	Sud-Ouest
39	BECHAR		Béchar		Sud-Ouest	

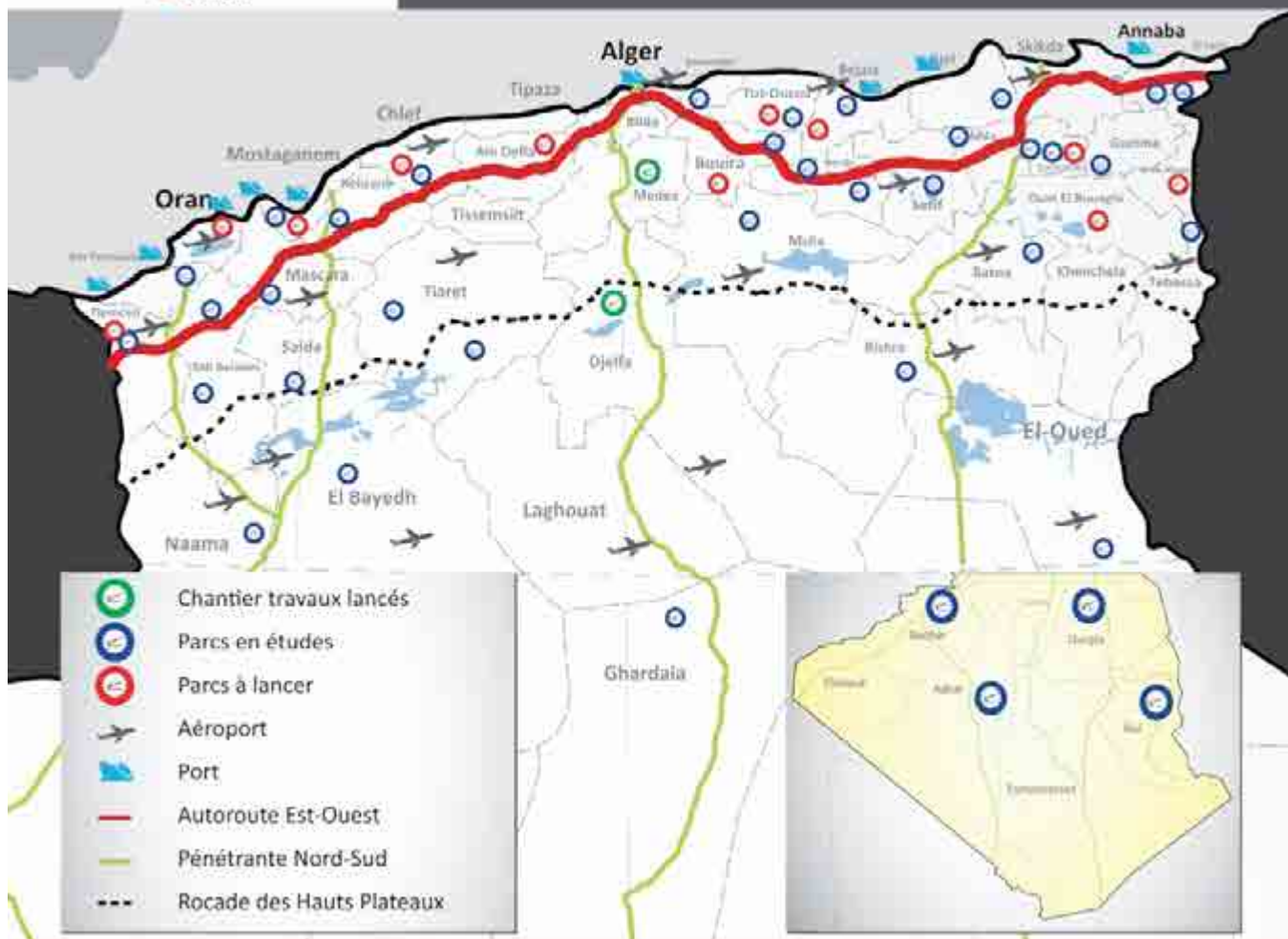
# DES PARCS INDUSTRIELS

## Accessibilités & Avantage

<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ 10 km du chef-lieu de wilaya</li> <li>◆ 15 km de la ville d'El Eulma</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ 100 km du port de Bejaia</li> <li>◆ 120 km du port Djendjen</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ 15 km de l'aéroport du port de Sétif</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ 24 km du chef-lieu de wilaya</li> <li>◆ 24 km du port de Bejaia</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ 30 km de l'aéroport de Bejaia</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ A proximité d'une voie ferrée,</li> <li>◆ A proximité des routes nationales</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ 07 km du chef-lieu de wilaya</li> <li>◆ 195 km du port de Bejaia</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ A proximité de la voie ferrée,</li> <li>◆ A proximité des routes nationales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ A 80 km de l'aéroport de Boussaâda (wilaya de M'Sila)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ 43 km du chef-lieu de wilaya</li> <li>◆ A proximité du CW N°133</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ 40 km du l'aéroport de Constantine</li> <li>◆ 112 km du port de Skikda</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ A proximité de l'autoroute Est-Ouest</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ 25 km du chef-lieu de wilaya</li> <li>◆ 100 km du port de Skikda</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ 18 km de l'aéroport de Constantine</li> <li>◆ Proximité de la RN N°05</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ A proximité de l'autoroute Est- Ouest</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ A 40 km du port de Djendjen ;</li> <li>◆ 50 km du chef-lieu de la wilaya de Jijel ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ 02 km d'El Milia ;</li> <li>◆ A proximité des routes RN 43-RN 27 et CW 39</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ A 45 km de l'aéroport de Ferhat Abbas</li> <li>◆ 70 km du pôle économique de Constantine</li> <li>◆ 40 km de la centrale électrique de Jijel</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ 36 km du chef-lieu de wilaya</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ A proximité de la RN N°03 et N°75</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ 80 km de la métropole de Constantine,</li> <li>◆ A proximité de l'aéroport d'Imadghassen</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ 60 km du chef-lieu de wilaya</li> <li>◆ Proximité de la RN N°100</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ 63 km de l'aéroport de Constantine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ 140 km du port de Skikda</li> <li>◆ Proximité de l'autoroute Est- Ouest</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ 12 km du chef-lieu de wilaya</li> <li>◆ A proximité de la RN N°21</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Réalisation d'une route secondaire reliant le parc industriel à la RN N°21</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ 10 km du l'aéroport et du port d'Annaba</li> <li>◆ A proximité de l'autoroute Est-Ouest</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ 05 km du chef-lieu de wilaya</li> <li>◆ 25 km du port d'El Kala</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ A proximité de la RN N° 82.</li> <li>◆ 60 km du port d'Annaba,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ 45 km de l'aéroport d'Annaba,</li> <li>◆ A proximité de l'autoroute Est-Ouest.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ 52 km du chef-lieu de wilaya</li> <li>◆ 110 km du port d'Annaba</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ A proximité des routes nationales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ 100 km de l'aéroport d'Annaba</li> <li>◆ 55 km de l'aéroport de Constantine</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ 61 km du chef-lieu de wilaya</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ A proximité de la RN16</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ A proximité de la voie ferrée</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ 32 km du chef-lieu de wilaya</li> <li>◆ 25 km de l'aéroport d'Ain Beida</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ 95 km de l'aéroport de Hassi Messaoud</li> <li>◆ A proximité de RN N°56</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ A proximité de la route nationale</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ A proximité du chef-lieu de la commune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ A proximité de la RN N°48</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ A proximité de l'aéroport de Guemmar</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ 20 km du chef-lieu de wilaya</li> <li>◆ 10 km du l'aéroport et de Biskra</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ A proximité de la RN N°03</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ A proximité de la gare ferroviaire</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ 20 km du chef-lieu de wilaya</li> <li>◆ 27 km du l'aéroport de Ghardaïa</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ A proximité de la RN N°01</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ 14 km du chef-lieu de la commune</li> <li>◆ A proximité de la RN N°03</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ 20 km du l'aéroport et d'In Amenas</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ 3.5 km du chef-lieu de wilaya</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ 14 km de l'aéroport d'Adrar, En bordure de la RN N°06</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ 13 km du chef-lieu de wilaya</li> <li>◆ 24 km de l'aéroport de Béchar</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ A proximité des routes nationales</li> </ul>	



## Carte de localisation des 50 Parcs Industriels



# PROGRAMME DES NOUVEAUX PARCS INDUSTRIELS ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES

**D**ans le but de soutenir l'investissement et la croissance économique en Algérie et lever la contrainte du foncier économique, les pouvoirs publics ont confié à l'ANIREF la réalisation du programme national des nouveaux parcs industriels. Ces parcs, répartis sur 39 wilayas; sont au nombre de 50, et totalisent une superficie globale de 12000 hectares. Dès lors, l'ANIREF, en sa qualité de promoteur foncier et immobilier, a axé son activité sur la réalisation dudit programme en s'appuyant sur son déploiement spatial qui couvre la totalité du territoire national et en mobilisant ses ressources .

### Etat des lieux :

La prise en charge active de la mise en œuvre du programme a abouti à un avancement notable au vu du niveau de maturation de la phase études, traduit par la finalisation des marchés de maîtrise d'œuvre pour les études et le suivi de 36 parcs industriels, qui sont, pour la majorité de ces projets, au stade de la réception des derniers avis techniques des différentes directions locales au niveau des wilayas, concernant les voiries et réseaux divers (Gaz, électricité, eau....etc.).

Ce qui permettra à l'Agence de lancer les avis d'appel d'offres pour les travaux d'aménagement de ces parcs. Dans ce cadre, le processus de contractualisation a d'ores et déjà été amorcé à travers la programmation et la préparation des dossiers des avis d'appel d'offres et

la publication à la fin du mois de juillet de l'année en cours de celui du parc industriel d'Oued Ne-chou dans la wilaya de Ghardaïa.

Il est à signaler également que l'Agence a déjà procédé au lancement des marchés études et réalisation de deux parcs industriels, ce qui a permis la mobilisation des moyens matériels nécessaires pour le démarrage des travaux au niveau de ces deux sites.

Aussi, et pour le bon pilotage du programme, il a été procédé à l'installation de la société chargée de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, pour accompagner l'ANIREF dans le processus de réalisation de ce programme, par la planification et l'organisation des différents projets.

### Les perspectives :

Les quatre derniers mois de l'année 2016, seront consacrés au lancement des avis d'appel d'offres pour les travaux de réalisation des 36 parcs industriels dont les études sont finalisées.

Cette opération se conclura par l'identification des entreprises de réalisation, la signature des marchés et le lancement effectif des travaux d'aménagement.

Par ailleurs, la prise en charge des besoins d'alimentation en eau, gaz et électricité, télécommunications, évacuation des eaux pluviales et des effluents, de connexion aux réseaux routiers devront être finalisés en collaboration avec les services des wilayas afin que les différents départements ministériels puissent procéder aux inscriptions des travaux de renforcement des infrastructures et de raccordement correspondants.

Dans un autre contexte et dans le but de mener à bien l'opération d'implantation des investisseurs ayant bénéficié des attributions dans les futurs parcs industriels, il a été réalisé un travail de concertation avec les différents acteurs concernés et la mise en place d'instances de pilotage et de coordination regroupant les investisseurs, les wilayas et l'ANIREF afin de permettre à tous d'intervenir dans un cadre cohérent et dans les meilleures conditions possibles.

Enfin, l'ANIREF lancera prochainement le processus de désignation des bureaux d'études et la publication des avis d'appel d'offres pour l'aménagement des onze (11) sites restants, il s'agira dans un premier temps de réaliser les études pré-opérationnelles qui permettront de définir et faire valider les orientations générales d'aménagement et les contraintes à prendre en charge.

## MODEL D'AMÉNAGEMENT DES PARCS INDUSTRIELS



S'agissant des infrastructures à développer au niveau des nouveaux parcs industriels, l'Agence procédera à l'aménagement des réseaux divers : voies, gaz, électricité, télécommunications...



L'approche de l'agence par rapport à ces espaces n'est plus celle qui prévalait et qui faisait des zones industrielles des lotissements d'usines.

Les espaces dans les nouveaux parcs industriels doivent offrir un paysage industriel cohérent et maîtrisé, et garantissant aux usagers des zones:

- Un cadre de vie de qualité,
- Une desserte et une connectivité optimales (jonction aux réseaux adaptée au trafic et aux flux),
- Des lieux de vie sécurisés avec réseaux et services aux entreprises et aux usagers.
- Un management moderne et efficient.

Il est également prévu, au niveau de ces parcs, des zones logistiques. Ce qui permettra de faciliter le transport et le stockage des marchandises aux opérateurs économiques et de mutualiser ainsi l'espace réservé à cette activité.

**M. TOUATI Kamel**  
 Directeur Général de l'ANURB

## **« L'ANURB ASSURE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE DE LA MAJORITÉ DES PARCS INDUSTRIELS PROGRAMMÉS PAR LES POUVOIRS PUBLICS »**

Dans cet entretien, le DG de l'ANURB a souligné l'exemplaire collaboration entre les structures et les personnels du maître de l'ouvrage l'ANIREF et du maître d'œuvre l'ANURB et par-delà l'étroite coordination entre le Ministère de l'Industrie et des Mines et celui de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville.



### **Veillez nous présenter l'Agence Nationale de l'Urbanisme (ANURB)**

L'ANURB est un EPIC créé par le Décret Exécutif N°09-344 du 22 Octobre 2009 et placé sous la tutelle de Monsieur le Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville. Elle y est identifiée comme «l'outil principal de l'Etat en matière d'élaboration et de suivi des plans d'aménagement et d'urbanisme, tel qu'institué par la législation et la réglementation en vigueur». Elle constitue «le pôle de

compétence et d'expertise technique au service de l'Etat et des collectivités locales».

En application de la résolution du CPE N° 01/98 du 15 Octobre 2009 portant rattachement des bureaux d'études de la filière urbanisme à l'Agence, l'ANURB a pris en charge à compter du 14 Décembre 2014 la filière Urbanisme constituée de neuf (09) centres d'études et de réalisation en urbanisme ayant le statut d'EPE Spa, couvrant l'ensemble du territoire national, avec des sièges installés à Alger, Oran, Tlemcen, Tiaret, Blida, Sétif, Constantine, Batna et Annaba. Ces entreprises avaient pour missions essentielles la réalisation des instruments d'Urbanisme (Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme et Plan d'Occupation des Sols) permettant de dégager et d'organiser des zones constructibles pour accueillir des logements et équipements publics avec une vision d'ensemble intégrée ainsi que l'aménagement des zones industrielles sur l'ensemble du territoire national.

Ces neuf centres d'études et de réalisation en urbanisme comptent 2.250 travailleurs dont 1.140 cadres techniques (Architectes, Ingénieurs, sociologues, économistes, démographes et techniciens supérieurs toutes spécialités confondues).

### **Quelles sont les principales missions de l'Agence ?**

Conformément aux dispositions de son décret de création, l'Agence assure les missions suivantes :

#### **1. Missions de service public**

- ◆ proposer toutes études ou analyse prospectives ayant pour but de renforcer l'action de l'Etat et des collectivités locales dans le domaine de l'Urbanisme ;
- ◆ assister l'Etat, les collectivités locales, les organismes concernés ou intéressés dans l'initiation, l'exécution et/ou le suivi de projets d'envergure nationale, régionale ou locale en matière d'urbanisme et d'intervention sur les tissus urbains ;
- ◆ apporter son concours technique aux collectivités en matière de résorption de l'habitat précaire ;
- ◆ apporter son concours, dans le cadre de ses attributions, aux autorités et organismes concernés, en matière d'études, de création et de réalisation de zones d'expansion et de sites touristiques ;
- ◆ proposer à l'autorité de tutelle toute réglementation liée à son domaine d'activité ;
- ◆ effectuer pour le compte de l'Etat et des collectivités locales, toute mission de maîtrise d'ouvrage déléguée liée à son domaine d'activité ;

- ◆ réaliser des études d'approche, d'élaborer et de suivre les plans relatifs aux zones d'habitat, aux lotissements et aux zones urbaines à restructurer ou à rénover ;
- ◆ étudier et établir les plans d'urbanisme ;
- ◆ mener toute étude se rapportant au développement des agglomérations et des zones rurales ;
- ◆ élaborer les normes techniques nécessaires à la mise en œuvre des orientations, choix et programmes en matière d'urbanisme ;
- ◆ élaborer toute étude ayant pour finalité la préservation des sols nécessaires aux projets à caractère spécifique de l'Etat, des collectivités locales et des organismes intéressés ;
- ◆ constituer une documentation relative à son domaine d'activité et de mettre en place une banque de données ;
- ◆ publier, sur tout support écrit ou audiovisuel, les résultats de ses analyses, expertises et réflexions.

## 2. Missions à caractère commercial

L'Agence est, aussi, statutairement chargée de :

- ◆ fournir, dans un cadre conceptuel et en fonction de ses capacités et de son plan de charge, des prestations ainsi que des expertises et des consultations liées à son objet, à toute personnel de droit public ou de droit privé ;
- ◆ effectuer les études et les travaux d'aménagement en liaison avec les instances et organismes concernés, des zones industrielles et des zones à utilisation spécifique ;
- ◆ effectuer toutes opérations industrielles, commerciales, mobilières, immobilières et financières inhérentes à ses activités et de nature à favoriser son développement ;
- ◆ passer tous contrats et conclure toutes conventions liées à son objet avec toutes institutions ou organismes nationaux.

## 3. Missions de Coopération Internationale

L'Agence est chargée aussi de :

- ◆ développer des échanges avec les institutions ou organismes étrangers similaires et agissant dans son domaine d'activité ;
- ◆ passer tous contrats et conclure

toutes conventions liés à son objet avec toutes institutions ou organismes étrangers ;

- ◆ participer aux conférences tant nationales qu'internationales liées à son domaine d'activité.

## En quoi consiste votre contribution pour la mise en œuvre du programme de réalisation des nouveaux Parcs Industriels ?

Issues de la restructuration de la CADAT (Caisse Nationale d'Aménagement du Territoire), les bureaux d'études (URB et CNERU) ont développé, depuis plusieurs décennies, une longue expérience dans l'aménagement et la gestion des zones industrielles sur l'ensemble du territoire national.

C'est certainement, à ce titre et aussi pour privilégier l'outil national public, que le Conseil de Gouvernement a fait appel à l'ANURB à laquelle ont été rattachés ces bureaux d'études pour assurer la maîtrise d'œuvre de la majorité des parcs industriels programmés par les pouvoirs publics pour relancer l'activité économique hors hydrocarbures.

Le programme attribué à l'ANURB concerne 29 parcs industriels totalisant une superficie de 5.486 Ha et implantés au niveau de 26 wilayas.

L'apport de l'ANURB a consisté dans une première étape, en la prise en charge de la mission de maîtrise d'œuvre qui comprend globalement :

- ◆ les études d'avant projet sommaire (APS) et les variantes d'aménagement;

- ◆ les études d'avant projet détaillé (APD) ;

- ◆ Les études d'exécution ;

◆ La mission d'assistance technique pour la sélection des entreprises qui consiste en la rédaction des cahiers des prescriptions spéciales (CPS) et des cahiers des prescriptions techniques (CPT) aux fins d'élaboration des marchés de réalisation.

Il est à noter que cette première étape a été réalisée dans les délais impartis. Dans une seconde étape, il s'agit d'assurer, dès lancement des chantiers relatifs à la réalisation des travaux de viabilisation, une mission de suivi et de contrôle des travaux.

En outre, une mission complémentaire portant sur le bornage des lots de l'ensemble des parcs à été confiée à l'ANURB.

## Un dernier mot Monsieur le Directeur Général

Ce qu'il y a d'important à retenir dans la réalisation de ce programme de parcs industriels c'est d'abord le choix judicieux porté par les pouvoirs publics sur l'outil national et les compétences algériennes pour sa réalisation, économisant ainsi d'importantes ressources en devises au pays, et en second lieu l'exemplaire collaboration entre les structures et les personnels du maître de l'ouvrage l'ANIREF et du maître de l'œuvre l'ANURB et par delà l'étroite coordination entre le Ministère de l'Industrie et des Mines et celui de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville.



**M. SEDAIRIA Zouhir**

Président du Directoire de la SGP ZI Ouest

## **LES EFFORTS FOURNIS PAR L'ETAT DOIVENT ÊTRE SOUTENUS PAR LES OPÉRATEURS INSTALLÉS DANS CES ZONES**

«Aujourd'hui, après douze années d'existence, la SGP/ZI Ouest a acquis une maîtrise du portefeuille des zones industrielles et d'activités dont elle a la charge, et la structure de la majorité de ses entreprises est redevenue stable».



**ANIREF Voice : Veuillez nous présenter la société de gestion des participations de l'état zones industrielles ouest et son portefeuille d'actions ?**

Le dispositif de gestion du foncier industriel a été créé par le Conseil de Participation de l'Etat (CPE), et ce, par approbation des résolutions n°05 du 21/07/2003 et n°08 du 30/10/2003. Une fois créées, la SGP/ZI Ouest a procédé à la mise en place de onze SGI, et ce, par l'élaboration de leurs statuts le 07/01/2004. Ces SGI sont devenues opérationnelles durant le 1er trimestre 2004.

Sept (07) SGI ex NIHILO ont été créés dans les wilayas de Tiaret, Mostaganem, Saida, Naâma, Relizane, El bayadh et Ain Temouchent et quatre (04) SGI ex EGZI ont été créées dans les wilayas de Mascara, Sidi bel abbes, Tlemcen et Oran.

Pour la SGI Oran, et à cause de l'impossibilité de trouver toutes traces de l'ex EGZI, il a été décidé de modifier ses statuts en création ex NIHILO. L'opération a été réalisée en date du 26/04/2006 suite à une résolution de l'assem-

blée générale ordinaire tenue en séance extraordinaire le 04/02/2006.

Il y a lieu de préciser que l'ex EGZI Oran a été remplacée en date du 03/05/2000 par un organisme de droit privé dénommé SOGES qui activait sur la base d'une concession attribuée par le wali d'Oran. Cette dernière a été annulée le 22/12/2003, suite à la création de la SGI Oran.

Le portefeuille de la SGP/ZI Ouest a été réduit à sept (07) SGI, et ce, après la dissolution de quatre (04) SGI, sur décision du Ministère de l'Industrie en Juin 2008. Les SGI concernées par la dissolution sont : La SGI de Relizane, la SGI de Mostaganem, la SGI de Saida et la SGI d'El Bayadh. Leur gestion a été confiée respectivement aux SGI Mascara, SGI Oran, SGI Sidi bel Abbes et SGI Tiaret.

Les organes sociaux des SGP/ZI Ouest sont composés d'une assemblée générale et d'un directoire détaillé comme suit :

L'assemblée générale de la SGP/ZI Ouest représente le CPE. Elle est composée des membres suivants :

- ◆ Le représentant du Ministre de l'Industrie et des Mines, président ;
- ◆ Le représentant du Ministre des Finances, membre ;
- ◆ Le représentant du Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Locales, membre ;
- ◆ Le représentant du Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, membre ;
- ◆ Le représentant du Ministre de l'Energie, membre ;
- ◆ Le représentant du délégué auprès du chef de gouvernement chargé de la participation et de la promotion de l'investissement, membre ;
- ◆ Le représentant du Directeur Général de l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI), membre ;

Le Directoire est présidé par Monsieur SEDAIRIA Zouhir. Le commissaire aux comptes désigné par l'assemblée générale ordinaire de la SGP/ZI Ouest est Monsieur KADIK El hocine.

La SGP ZI Ouest est administrée par le président du directoire secondé dans sa tâche par un cadre dirigeant. Elle est organisée en cinq (05) services.



Le personnel de la société est composé de 17 salariés, dont la moyenne d'âge est de 46 ans.

Concernant le siège social de la SGP/ZI Ouest, il est d'une superficie globale de 11 316 m<sup>2</sup>, il est situé à Oran, dans la zone industrielle d'Es Sénia, sise 33, chemin de wilaya BP 42B.

En 2008, des démarches ont été entreprises par la SGP/ZI Ouest auprès de la Direction des Domaines pour son acquisition.

### Quelles sont les missions et les activités principales développées par votre organisme ?

Les principales missions de la SGP/ZI Ouest consistent en :

❖ La conduite de l'instrumentation juridique de transformation des établissements de gestion des zones industrielles (EGZI) en sociétés par actions et leur prise en charge en portefeuille par notamment :

- ◆ La définition des missions et de l'objet social ;
- ◆ L'établissement des statuts par devant notaire ;
- ◆ La libération du capital social et la définition du plan d'action à court et moyen termes ;
- ◆ La désignation des organes sociaux en relation avec les institutions concernées ;
- ◆ La préparation et proposition de toutes mesures légales ou réglementaires nécessaires à la finalisation du processus de transformation.

❖ La gestion pour le compte de l'état d'un portefeuille d'actions détenues dans des sociétés de gestion immobilière (SGI) issues de la transformation juridique des établissements de gestion des zones industrielles (EGZI) ainsi que toute autre valeur mobilière confiée par l'état ;

❖ L'exécution des prérogatives d'Assemblée Générale des SGI notamment l'orientation et le contrôle stratégique des SGI selon des normes d'efficacité et de rentabilité économiques ;

❖ L'ouverture progressive du capital social des SGI au profit des opérateurs implantés dans les zones industrielles

❖ La définition des conditions et modalités de concession des actifs (terrains nus et bâtis), relevant du domaine privé de l'Etat, conformément à la loi domaniale n° 90-30 du 01/12/1990.

Dans le cadre de la mission de suivi et de contrôle des sociétés de gestion immobilière relevant de son portefeuille, la SGP/ZI Ouest a poursuivi les actions de développement de ces sociétés dans les domaines économique et social et du management.

Pour mémoire, plusieurs problèmes se sont posés au moment même de la mise en place du dispositif en 2004, ce qui a amené la SGP/ZI Ouest à élaborer et mettre en œuvre un plan de restructuration de ces SGI qui s'est avéré efficace et a porté ses fruits dans la gestion des zones industrielles et zones d'activités. Ce plan consistait en :

- ◆ La mise en place de procédures de gestion et d'une comptabilité aux normes IAS/IFRS au niveau de chaque SGI ;
- ◆ Une meilleure fluidité dans la circulation des informations concernant les zones industrielles et les zones d'activités ;
- ◆ Une amélioration du recouvrement et un accroissement de la situation financière des SGI ;
- ◆ Une meilleure visibilité et maîtrise de la situation ad-

ministrative et physique des zones industrielles et zones d'activités ;

◆ Le recouvrement des créances, qui s'est amélioré continuellement, a permis de dégager plus de moyens financiers pour la prise en charge des travaux d'entretien et de réfection des zones industrielles et des zones d'activités.

### Le processus de modernisation et de réhabilitation des zones Industrielles a été lancé, quel sera, à votre avis, l'impact de ce programme sur les zones industrielles ?

L'Etat a mis en œuvre, à compter de 1999, un programme national de réhabilitation des zones industrielles et zones d'activités qui allait prendre de l'ampleur à la faveur des différents plans de développement décidés par le gouvernement. La mise en œuvre de ces différents plans, financés sur concours définitifs, a permis aux zones industrielles et zones d'activités, tant bien que mal, de bénéficier d'une remise en l'état des différentes infrastructures de base.

Les efforts fournis par l'Etat se poursuivront, à condition qu'il soient soutenus par une implication effective des véritables bénéficiaires que sont les opérateurs installés dans ces zones.

Cette implication devra se traduire par, non seulement, la sauvegarde des infrastructures réhabilitées contre toute forme de dégradation, mais également par une participation financière aux frais de gestion et ce, à travers le paiement des quotes-parts financières dues par chaque opérateur installé.

Cette contribution au budget permettra aux sociétés de gestion d'accomplir et d'améliorer les missions qui leur sont assignées et, notamment la maintenance courante des infrastructures dégradées ou obsolètes.

Sur le terrain, plusieurs sociétés de gestion se trouvent dans l'incapacité de gérer convenablement les zones qui leur sont rattachées soit, par manque de moyens, soit pour d'autres raisons. De ce fait, certaines zones, déjà réhabilitées, risquent de revenir à la situation de dégradation initiale.

### Un dernier mot, Monsieur le Président, pour les lecteurs d'ANREF VOICE.

Aujourd'hui, après douze années d'existence, la SGP/ZI Ouest a acquis une maîtrise du portefeuille des zones industrielles et d'activités dont elle a la charge et la structure de la majorité de ses entreprises est redevenue stable.

Il faut dire que la SGP/ZI Ouest a pris conscience des efforts à fournir pour promouvoir le dispositif mis en place et l'améliorer pour qu'il s'inscrive dans un objectif d'efficacité et d'amélioration de la qualité de service et d'appui aux opérateurs installés dans les zones industrielles.

Pour ce faire, l'aide de l'Etat paraît indispensable pour développer des instruments financiers et organisationnels efficaces. Il s'agit, en fait, de revoir le dispositif et de lui donner un nouveau souffle en explicitant de manière claire le rôle de service public qu'auront à jouer ces entreprises de gestion des zones.

# **PARTICIPATION DE L'ANIREF À DIVERSES MANIFESTATIONS ECONOMIQUES A TRAVERS LE PAYS**

## **■ L'ANIREF présente au Salon BATIMATEC et à la 49ème Foire Internationale d'Alger**

L'ANIREF a pris part à la 19ème édition du Salon International du Bâtiment, des Matériaux de Construction et des Travaux Publics (BATIMATEC) qui s'est déroulé du 03 au 07 mai 2016 au Palais des Expositions, Pins Maritimes à Alger et à la 49ème édition de la foire internationale d'Alger du 28 Mai au 02 juin 2016 au palais des expositions, pins maritimes.

Ainsi, des centaines d'investisseurs ont visité le stand de l'ANIREF, non seulement pour s'informer des nouvelles modalités d'accès au foncier industriel mais aussi pour s'enquérir de l'état d'avancement des nouvelles zones industrielles.



## **■ La Direction Régionale de Blida, représentante de l'ANIREF au MITEX 2016**

La sixième édition du salon Mitidja Exposition (MITEX) a été organisée du 05 au 09 avril 2016 à l'esplanade du complexe sportif Mustapha Tchaker de Blida.

Cette grande manifestation économique de la région a été inaugurée par le Wali de Blida Monsieur Bouazgui Abdelkader en présence des autorités civiles et militaires de la wilaya ainsi que du président du CEIMI Monsieur kamel Moula

Plus de 100 exposants, entreprises algériennes et plusieurs organismes publics à l'instar de l'ANIREF à travers sa direction régionale Blida ont pris part au MITEX

En marge de l'exposition, des conférences sur des thèmes relatifs aux différents secteurs d'activité ont été animés par des spécialistes de l'économie.

## **INSTALLATION OFFICIELLE DE LA SOCIÉTÉ CHARGÉE DE LA MISSION D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME DES NOUVEAUX PARCS INDUSTRIELS EN ALGÉRIE**

AL2 Management/ SPA, société de droit Algérien, a été retenue pour prendre en charge la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation du programme des nouveaux parcs industriels en Algérie.

Dans ce cadre, elle est chargée d'accompagner l'ANIREF dans le processus de réalisation du programme national des nouveaux parcs industriels.

Cet accompagnement a pour objectifs de :

- 1- Sécuriser la réussite du programme (suivi et conseil de proximité, reportings périodiques, etc.).
- 2- Renforcer et professionnaliser les cadres en charge

des projets, à travers :

- ❖ L'apport d'expertise, de méthodes et d'outils de management projets,
- ❖ La formation des équipes,
- ❖ L'accompagnement opérationnel et un transfert de savoir-faire.

-3- Développer et ancrer, in fine, la culture de management de projet.

Sa mission a débuté officiellement au sein de l'Agence au mois de juin 2016.

## UNE DÉLÉGATION DE L'AFI HÔTE DE L'ANIREF

Dans le cadre de la coopération algéro-tunisienne entre l'Agence Nationale d'Intermédiation et de Régulation Foncière (ANIREF) et l'Agence Foncière Industrielle Tunisienne (AFI) une délégation de l'AFI, composée de Monsieur LAHBIB HADI, Directeur des Travaux Chargé de la Direction Centrale des Affaires Techniques et de Monsieur THLIJANI EL KAMEL, Sous-Directeur à la Direction des Etudes Supérieures, a effectué une visite de travail à Alger, du 21 au 24 Mars 2016.

Cette visite visait la mise en œuvre du mémorandum d'entente, signé entre les deux parties à Alger, en date du 26 octobre 2015 pour la coopération conjointe dans le domaine de l'aménagement et la réalisation des zones industrielles et de bâtiments industriels.

Durant les réunions, les discussions engagées entre les deux parties ont porté, essentiellement, sur:

- 1- Les mécanismes de coopération conjointe entre les deux agences ;
- 2- L'échange d'expérience concernant l'aménagement et la réalisa-

tion de zones industrielles et de bâtiments industriels ;

3- La finalisation de l'élaboration du plan d'action pour la mise en œuvre du mémorandum d'entente, afin de le soumettre aux instances concernées des deux pays ;

4- La mise en place d'une cellule technique de préparation et de suivi du programme d'action annuel.

Par ailleurs, la délégation a visité des zones industrielles dans la wilaya d'Oran et s'est entretenue avec des opérateurs de la région de l'Oranie.

## UNE NOUVELLE ORGANISATION INTERNE DE L'ANIREF

Une réorganisation interne de l'Agence Nationale d'Intermédiation et de Régulation Foncière a été opérée et a été approuvée par le Conseil d'Administration en sa session du 23 décembre 2015.

Ce réaménagement de l'organisation actuelle a été conçu à l'effet de prendre en charge, concrètement, les missions statutaires dévolues à l'Agence, à travers le dispositif réglementaire régissant le foncier économique, dûment actualisé par les nouvelles dispositions de facilitation de l'accès au foncier industriel et de promotion de l'investissement.

Ainsi, cette nouvelle organisation concerne aussi bien la Direction Générale de l'Agence que les Directions Régionales et les cellules

de projets.

Aussi, la structure organisationnelle réaménagée confère :

-Au Conseil d'Administration une mission de décision et d'orientation de l'ensemble des fonctions de l'ANIREF. Il définit, en effet, le cadre d'intervention et les objectifs stratégiques de l'Agence et en contrôle la mise en œuvre.

-A la Direction Générale, une mission de pilotage stratégique en termes de planification, d'impulsion, d'encadrement, de coordination, de suivi et de contrôle des activités telles qu'assignées.

Elle assure également l'interface avec l'environnement institutionnel national et international et les différentes sphères marchandes.

-Aux Directions Régionales, une mission de gestion opérationnelle du processus de réalisation du programme des nouveaux parcs industriels.

Elles sont dotées en ce sens d'une structure souple et légère, basée sur le concept de gestion par projet organisé en « task force » chargées, en concertation notamment avec la Division Technique, dont elles dépendent fonctionnellement, du suivi et du pilotage des travaux d'aménagement des parcs et de leur réception.

\* La nouvelle structure organisationnelle est disponible dans la rubrique Missions, Statuts et organisation du site web de l'ANIREF.

## PROGRAMME DE RÉHABILITATION DES ZONES D'ACTIVITÉS ET DES ZONES INDUSTRIELLES CONFIE À L'ANIREF

Le programme de réhabilitation des zones d'activités et des zones industrielles, a été confié à l'ANIREF, en tant que maître d'ouvrage délégué, c'est ce qu'a annoncé officiellement Monsieur le Ministre de l'Industrie et des Mines, lors de la rencontre du 07 et 08 Mai 2016, qui s'est tenue à la salle Dar El Djazair au niveau de la Safex et qui a regroupé les cadres du Ministère de l'Industrie et des Mines.

Ainsi, en lui déléguant cet important programme, l'ANIREF mettra au service du Ministère de l'Industrie et des Mines, toute l'expérience et le savoir-faire qu'elle a capitalisé dans le domaine de l'aménagement des zones industrielles ainsi que ses moyens humains et matériels en s'appuyant surtout sur son déploiement spatial qui couvre la totalité du territoire national.



وزارة الصناعة والمناجم

**Ministère de l'Industrie et des Mines**

AGENCE NATIONALE D'INTERMÉDIATION ET DE RÉGULATION FONCIÈRE



*Un Espace Moderne  
pour un Investissement Durable*

[www.aniref.dz](http://www.aniref.dz)